

Séance du 12 Mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 12

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation

26/02/2026

Date d'affichage

26/02/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J./..

et publication du :

..J./..

L'an deux mille vingt-six, le 12 Mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

Étaient présents :

Mme BERATTO Eve, M. MARCHESSEAU Roger, M. MOREAU Mathieu,
Mme OUVRART Sandrine, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky,
Mme ROLLAND Christelle, M. ROUSSEAU Thierry, M. SALANON Jean-François,
Mme TEILLET Karine, M. VENEAU Antoine

Procuration(s) :**Étaient absents :**

M. CASTRO Roberto, Mme LAJOUAIS Amanda

Étaient excusées :

Mme HERISSE Laetitia, Mme MOREAU Virginie

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme TEILLET Karine

Numéro interne de l'acte : 2026-16**Objet : Vote du budget 2026 et du taux de fongibilité**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57
Vu les restes à réaliser arrêtés au 31 décembre 2025
Vu la délibération D2025-21 relative à l'approbation du Compte Financier Unique (CFU)
Vu la délibération D2025-22 relative à l'affectation des résultats
Vu l'avis de la commission des finances du 18 Février 2026

Selon les articles L.1612-1 et L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 30 avril. La commune vote son budget primitif par chapitre en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2025 après approbation du Compte Financier Unique 2025, de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser.

Monsieur le Maire propose d'adopter le Budget Primitif de la commune, ce dossier ayant été évoqué en commission de finance le 18 Février 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget principal de la commune pour l'exercice 2026 qui s'établit commune suit :

Investissement

Dépenses : 1 534 684,65 €
Recettes : 1 534 684,65 €

Fonctionnement

Dépenses : 1 427 217,87 €
Recettes : 1 427 217,87 €

Décide d'un taux de fongibilité égal : 7.5 %.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Plaine-d'Argenson, le 16 Mars 2026

Le Maire,
Jean-François SALANON

La Secrétaire de séance,
Mme Karine TEILLET

